

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 03 FÉVRIER 2015**  
**ORDRE DU JOUR**

- 1. Bienvenue**
- 2. Révision de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
- 4. Adoption des comptes**
- 5. Correspondances**
- 6. Information**
- 7. Dépôt de document**
  - 7.1 Autorisation de dépenses
  - 7.2 MMQ - ristourne
- 8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 8.1 Radiation de compte
  - 8.2 Marche pour la persévérance scolaire
  - 8.3 Offre de services : Deveau avocats
  - 8.4 Formation ADMQ
  - 8.5 ARLPHL – demande d'aide financière
- 9. URBANISME**
  - 9.1 Congrès 2015 – COMBEQ
  - 9.2 Demande de servitude de tolérance
- 10. VOIRIE MUNICIPALE**
  - 10.1 Règlement modifiant le 007-08-2007
  - 10.2 Contrat de déneigement – rampes de mise à l'eau
  - 10.3 Inspections mécaniques
- 11. INCENDIE**
  - 11.1 Inspections annuel - équipements
  - 11.2 Achat – couteau de désincarcération
  - 11.3 Achat d'un ordinateur portable
  - 11.4 Formation premier répondant niveau 2
  - 11.5 Formation pompier I
- 12. LOISIRS ET CULTURE**
  - 12.1 Programmation des versements à la bibliothèque municipale
  - 12.2 Mandat – architecte
  - 12.3 Mandat – ingénieur
  - 12.3 Rénovations au centre des loisirs
  - 12.4 Programmation des versements au Parc du Poisson Blanc
  - 12.5 Activités – achats et équipements
- 13. VARIA :**
  - 13.1 Ruralité
  - 13.2 Lumières de rues
  - 13.3 Vingt membres
  - 13.4 Contrat de Yves
  - 13.5 Travaux à la salle des Chevaliers de Colomb
  - 13.6 Modalités – service transport adapté
  - 13.7 Achat de pneu
  - 13.8 Cour municipale – adhésion de Grand-Remous
  - 13.9 Politique familiale et des aînés – autorisation de dépenses
- 14. Questions du public**
- 15. Levée de la séance**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, tenue au bureau municipal, le mardi 2 février 2015 et à laquelle sont présents les conseillers Étienne-St-Louis, Joanne St-Louis, Robert Pelletier, Sylvie St-Louis et Julie Sylvestre, sous la présidence de M. le maire Stéphane Roy.

La directrice générale, secrétaire-trésorière, Daisy Constantineau, la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, l'inspecteur en bâtiment, Robert Vincent, le directeur des travaux publics, Mario St-Louis et quatre citoyens sont également présents lors de cette séance.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du 2 février 2015, débutant à 20 heures.

**34-02-2015**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre  
et résolu à l'unanimité des  
membres du conseil présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et  
qu'il demeure ouvert.

**ADOPTÉ.**

**35-02-2015**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Proposé par Joanne St-Louis  
appuyé par Sylvie St-Louis  
et résolu à l'unanimité des  
membres du conseil présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13  
janvier 2015 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ.**

**36-02-2015**

**ADOPTION DES COMPTES**

Proposé par Robert Pelletier  
appuyé par Étienne St-Louis  
et résolu à l'unanimité des  
membres du conseil présents que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit  
autorisée à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur les listes suivantes, portant  
le numéro de folio 100769-02-2015 ainsi que le numéro de la présente résolution, à  
savoir :

- liste des comptes fournisseur pour un total de comptes à payer de 34 692,46 \$;  
la facture des fournisseurs Chambre de commerce de Mont-Laurier au montant  
de 229,95 \$ et Entreprise électrique Marenger au montant de 622,52 \$ sont  
retirées de la liste des factures;
- liste sélective venant de l'historique des chèques n° 4929 à 4979 pour un  
montant de 10 696,48 \$;
- liste de prélèvements internet n° 01311-3V82C à 02713-87318 pour un montant  
de 12 330,55 \$;

36-02-2015

**ADOPTION DES COMPTES (SUITE)**

- liste de factures rajoutées portant les numéros de confirmation internet 02815-28359 à 03314-3V9QQ et les numéros de chèques 2980 à 4985 et un prélèvement automatique pour un montant de 2 644,84 \$ et des comptes à payer au montant de 121 465,93 \$;
- liste des salaires du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2015 au montant de 57 961,67 \$

**ADOPTÉ.**

**CORRESPONDANCE**

La correspondance suivante est résumée par la directrice générale, secrétaire-trésorière, Daisy Constantineau, à savoir :

- Tournée municipale du député Sylvain Pagé; le 3 mars 2015, rencontre avec les élus de 16 h30 à 17 h30 et soirée publique à la salle des Chevaliers de Colomb à 19 h 30.

**INFORMATION**

M. le maire, Stéphane Roy, donne information sur les sujets suivants, à savoir :

- Journée familiale pêche blanche le 28 février 2015 au lac Vert (secteur Serpent) – permis de pêche obligatoire;
- Formation RCR le 21 février 2015 de 13 h à 16 h pour défibrillateur cardiaque (maximum de 16 personnes);
- Service internet de base, disponible en avril ou mai prochain.

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- Liste des dépenses selon la délégation de pouvoirs, en vertu des règlements n° 09-05-2000 et 03-02-2001;
- Lettre de la Mutuelle des municipalité du Québec concernant notre part de la ristourne attribuée à la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus : 8 638 \$.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

37-02-2015

**RADIATION DE COMPTES**

ATTENDU QUE le Corporation du Parc du Poisson-Blanc a obtenu, le 25 juillet 2014, de la Commission municipale du Québec, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'activité exercée au 37, chemin de la Truite à Notre-Dame-du-Laus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Joanne St-Louis et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le compte à recevoir au montant de 3 365,19 \$ inscrit au compte de la Corporation du Parc du Poisson-Blanc, soit radié.

**ADOPTÉ.**

38-02-2015

**MARCHE POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

Proposé par Joanne St-Louis  
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le Service d'incendie de Notre-Dame-du-Laus soit autorisé à participer à l'activité de la marche pour la persévérance scolaire qui se tiendra à l'intérieur des limites du village le 20 février prochain afin d'assurer la sécurité.

**ADOPTÉ.**

39-02-2015

**OFFRE DE SERVICES – DEVEAU, AVOCATS**

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de renouveler l'offre de service de consultations juridiques pour l'exercice financier 2015, telle qu'elle apparaît sur un document daté du 22 janvier 2015 déposé par Me Jean-Pierre St-Amour, conseiller juridique pour Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, pour une somme forfaitaire annuelle de 2 000 \$.

**ADOPTÉ.**

40-02-2015

**FORMATIONS ADMQ**

Proposé par Robert Pelletier  
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la directrice générale soit autorisée à participer aux formations en ligne de l'ADMQ soit : « *La préparation et la rédaction de documents, du procès-verbal à l'écriture de règlements et politiques; Les appels d'offres : fondements, obligations et contrôles; La préparation et la rédaction des appels d'offres; La gestion des procédures d'un règlement d'emprunt;* » au coût de 286\$ par inscription plus les taxes applicables totalisant une dépense de 1 315,32 \$.

**ADOPTÉ.**

41-02-2015

**ARLPPHL – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de ne pas donner suite à la demande d'aide financière déposée par l'Association Régionale de Loisirs pour personnes handicapées des Laurentides.

**ADOPTÉ.**

**URBANISME**

42-02-2015

**CONGRÈS 2015 - COMBEQ**

Proposé par Julie Sylvestre  
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité par les membres du conseil municipal présents de procéder à l'inscription de Robert Vincent, inspecteur en bâtiment, au congrès de la COMBEQ qui aura lieu à la Malbaie les 16, 17 et 18 avril 2015. Le coût d'inscription est de 550 \$.

De plus, que les frais d'inscription, de séjour et de déplacement, soient à la charge de la Municipalité.

Des fonds sont disponibles aux postes budgétaires 02 61000 454 (Formation inspecteur) et 02 61000 310 (Frais de déplacement).

**ADOPTÉ.**

**VOIRIE MUNICIPALE**

RÈGLEMENT  
03-02-2015

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE 07-08-2007**

ATTENDU QUE la *Loi sur les véhicules hors route* établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve des conditions;

ATTENDI QU'en vertu de l'article 626, paragraphe 14 du *Code de la sécurité routière*, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QUE le conseil municipal a procédé à l'adoption du règlement 07-08-2007 Règlement permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux, lors de l'assemblée régulière du mois d'août 2007;

ATTENDU QUE le tracé d'un des tronçons adoptés via le règlement 07-08-2007 doit faire l'objet d'une modification;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le maire, Stéphane Roy lors de la séance de ce conseil, tenue le 12 janvier 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Étienne St-Louis et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le conseil municipal adopte le règlement n°03-02-2015 « *Règlement modifiant le règlement permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux* », et statue par ledit règlement ce qui suit :

Article 1 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 : TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre « *Règlement modifiant le règlement permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux* » et porte le numéro 03-02-2015 des règlements de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

Article 3 : MODIFICATION DE LIEU DE CIRCULATION

La circulation des véhicules tout-terrain est permise sur les chemins municipaux suivants, sur les longueurs maximales prescrites à l'article 5 du règlement 07-08-2007 Règlement permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux.

Le tronçon de 800 mètres suivant :

Chemin Ruisseau-Serpent – À partir d'un point connu comme étant situé aux coordonnées N46°09'34.3" et O75°30'09.2", allant jusqu'à l'intersection de la montée Saint-Louis.

Doit être remplacé par le tronçon de 1.041 kilomètres suivant :

Chemin Ruisseau-Serpent – À partir d'un point connu comme étant situé aux coordonnées N46°09'42.4" et O75°30'53.3", allant jusqu'à l'intersection de la montée Saint-Louis.

Article 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur 45 jours après son adoption à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre publié à la Gazette officielle du Québec.

**ADOPTÉ.**

**43-02-2015**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 03-02-2015**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT PERMETTANT LA CIRCULATION DES VTT SUR CERTAINS CHEMINS**  
**MUNICIPAUX**

Proposé par Robert Pelletier  
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le règlement n° 03-02-2015 modifiant le règlement permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux, soit adopté.

**ADOPTÉ.**

44-02-2015

**CONTRAT DE DÉNEIGEMENT – RAMPES DE MISE À L’EAU**

CONSIDÉRANT QUE, par mesure de sécurité incendie, la rampe de mise à l’eau située sur le chemin Philippe doit être déneigée;

CONSIDÉRANT QUE Michel Berthiaume a fait une proposition pour le déneigement de ladite rampe de mise à l’eau au coût de 400 \$ pour la saison hivernale 2014-2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents d’accepter l’entente de déneigement de la rampe de mise à l’eau située sur le chemin Philippe et présentée par Michel Berthiaume, au coût de 400 \$ pour la saison hivernale 2014-2015.

De plus, que Monsieur Stéphane Roy, maire et Madame Daisy Constantineau, directrice générale, soient autorisés à signer le contrat de déneigement pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus

**ADOPTÉ.**

45-02-2015

**INSPECTIONS MÉCANIQUES**

Proposé par Robert Pelletier  
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents, que le directeur des travaux soit autorisé à procéder à l’inspection mécanique de deux camions incendie au coût approximatif de 400 \$.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire n° 02 22000 525 (Entretien et réparation de véhicules).

**ADOPTÉ.**

**INCENDIE**

46-02-2015

**INSPECTIONS ANNUELLES - ÉQUIPEMENTS**

Proposé par Julie Sylvestre  
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents, d’autoriser le directeur du service d’incendie à procéder à l’inspection annuelle des équipements suivants :

- Pompe portative..... 85 \$
- Épreuves sur ensemble Hurst..... 350 \$

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire n° 02 22000 525 (Entretien et réparation de véhicules).

**ADOPTÉ.**

47-02-2015

**ACHAT – COUTEAU DE DÉSINCARCÉRATION**

Proposé par Joanne St-Louis  
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents, d’autoriser le directeur du service d’incendie à procéder à l’acquisition d’un couteau de désincarcération au coût de 9 675 \$ plus les taxes applicables.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire n° 02 22000 525 (Entretien et réparation de véhicules).

**ADOPTÉ.**

48-02-2015

**ACHAT – ORDINATEUR PORTABLE**

Proposé par Robert Pelletier

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser le directeur du service d'incendie à procéder à l'acquisition d'un ordinateur portable de marque Fujitsu au coût de 1 362,06 \$ plus les taxes applicables, tel qu'il apparaît sur un document présenté par Bélanger électronique inc. et daté du 23 janvier 2015.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire n° 03 11512 726 (Achat équipement informatique).

**ADOPTÉ.**

49-02-2015

**FORMATION POMPIER – 1<sup>ER</sup> RÉPONDANT NIVEAU 2**

Proposé par Sylvie St-Louis

appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que les pompiers soient formés et désignés à titre de premiers répondants niveau 2 pour intervenir et donner des premiers soins dans les situations d'urgence médicale soit, les arrêts cardiorespiratoires, les réactions allergiques et le trauma.

De plus, que Monsieur le maire, Stéphane Roy et la directrice générale, Madame Daisy Constantineau, soient autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir entre l'Agence de la Santé et des Services sociaux de l'Outaouais et la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus pour établir et assurer un service de premiers répondants DEA sur le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

La présente résolution amende la résolution n° 206-06-2014.

**ADOPTÉ.**

50-02-2015

**FORMATION POMPIER 1**

Proposé par Robert Pelletier

appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que les quatre nouveaux pompiers soient autorisés à participer à la formation « Pompier 1, section 1 » qui débutera le 14 février 2015 à Notre-Dame-du-Laus par la firme PSM. Les coûts de formation sont de 7 500 \$.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire n° 02 22000 454 (formation pompiers).

**ADOPTÉ.**

**LOISIRS ET CULTURE**

51-02-2015

**PROGRAMMATION DES VERSEMENTS À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Proposé par Joanne St-Louis

appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de verser un montant de 6 000 \$ au compte de la bibliothèque municipale pour la continuité des activités de fonctionnement.

De plus, que 3 autres montants de 6 000 \$ soient effectués au cours de l'année 2015 soit, en avril, juillet et octobre.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire n° 02 70230 996 (Biblio. subvention locale).

**ADOPTÉ.**

52-02-2015

**MANDAT ARCHITECTE**

Proposé par Joanne St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que l'estimation des honoraires professionnels pour le projet de patinoire couverte soumise par François Dusseault, architecte M.O.A. au montant de 14 000 \$ plus les taxes applicables, soit acceptée telle que présentée sur un document daté du 26 janvier 2015.

De plus, que Daisy Constantineau, directrice générale, soit autorisée à signer l'acceptation de l'estimation des honoraires.

**ADOPTÉ.**

53-02-2015

**MANDAT INGÉNIEUR**

Proposé par Sylvie St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que la directrice générale, Mme Daisy Constantineau, soit autorisée à procéder à la recherche d'un ingénieur pour les rénovations de la cuisine du centre des loisirs et la construction de la bibliothèque.

**ADOPTÉ.**

54-02-2015

**RÉNOVATIONS AU CENTRE DES LOISIRS**

ATTENDU QUE suite à l'obtention de la subvention dans le cadre du programme de Développement économique Canada, les travaux de rénovations en cours ont été établis en trois phases soit :

- 1- Mise aux normes des fermes de toit
- 2- Réfection des salles de bains
- 3- Agrandissement de la cuisine et réfection du vestibule

ATTENDU QUE pour les phases 1 et 2, la municipalité demeure gestionnaire des travaux afin d'organiser les différents quarts de métiers selon l'horaire d'utilisation de la grande salle du centre des loisirs, qui à cette période de l'année est très achalandée;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la phase 1 sont déjà exécutés, suite à l'adjudication des travaux via l'adoption de la résolution 29-01-2015;

ATTENDU QUE la phase 2 nécessitait les soumissions de plusieurs quarts de métiers, la municipalité a demandé les soumissions suivantes, à savoir :

- Plomberie : Groupe Miroc – soumission reçue le 13 janvier 2015 – 14 540,00 \$ plus taxes;
- Travaux de maçonnerie : Construction, rénovation H. Thauvette et Fils Inc. – soumissions reçue le 13 janvier 2015 – 20 322,60 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE la phase 3 nécessitera un appel d'offres selon les normes édictées à l'article 935 du Code municipal du Québec (L.R.Q. C-27.1), ladite phase sera publiée sur le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents de procéder à l'exécution des travaux de ladite phase comme suit :

- Plomberie : Groupe Miroc – 14 540,00 \$ plus taxes;
- Travaux de maçonnerie : Construction, rénovation H. Thauvette et Fils Inc. – 20 322,60 \$ plus taxes.

Il est également résolu que dès l'obtention des documents nécessaires à l'appel de soumissions pour la phase 3, de publier l'offre sur le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement.

**ADOPTÉ.**



55-02-2015

PROGRAMMATION DES VERSEMENTS AU PARC DU POISSON-BLANC

ATTENDU QUE la municipalité verse sur demande de la Corporation du Parc du Poisson-Blanc, un montant adopté par le budget, servant à la continuité des activités de fonctionnement;

ATTENDU QUE, la municipalité a octroyé une avance de 5 000 \$ sur le budget 2015 tel qu'il apparaît sur un document déposé à la séance du 3 décembre 2014 intitulé « Liste des dépenses selon la délégation de pouvoirs, en vertu des règlements n° 09-05-2000 et 03-02-2001;

CONSIDÉRANT QUE la somme adoptée pour la continuité des activités de fonctionnement est de 60 000 \$ pour l'année 2015, devant être déboursé en deux versements égaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de programmer les versements à la Corporation du Parc du Poisson-Blanc comme suit, à savoir :

- 1<sup>er</sup> versement de 30 000 \$ en février 2015;
- 2<sup>e</sup> versement de 30 000 \$ en septembre 2015.

Il est de plus résolu d'appliquer le 5 000\$ déjà versé en décembre 2014, et ce, sur le versement prévu en septembre 2015 ajustant donc ce déboursé au montant de 25 000 \$.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire n° 02-190-00-996 (Subv.-Organisme OSBL).

**ADOPTÉ.**

56-02-2015

ACTIVITÉS – ACHAT ET ÉQUIPEMENTS

Proposé par Joanne St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser le directeur du Service des loisirs à procéder aux activités et aux acquisitions suivantes :

- Achat de décorations pour la Saint-Valentin .....200 \$
- Journée pêche blanche .....1 500 \$
- Budget relâche scolaire .....1 000 \$
- Acquisition d'un ensemble d'éclairage .....4 000 \$
- Acquisition d'un lutrin .....450 \$

Ces sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 70120 660 (Loisirs - équipements sportifs) et 03 11518 729 (Loisirs et culture).

**ADOPTÉ.**

VARIA

57-02-2015

RURALITÉ

Proposé par Sylvie St-Louis

appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que le conseil appuie fortement la proposition du Parc Régional du Poisson-Blanc, présentée à la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre du programme Ruralité 2007-2014, pour une plate-forme web communautaire de promotion et de diffusion pour l'ensemble des activités récréotouristiques et culturelles, d'offre publique ou privée, hiver comme été, au village comme ailleurs dans la municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

**ADOPTÉ.**

58-02-2015

LUMIÈRES DE RUES

Proposé par Robert Pelletier

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser la directrice générale, Mme Daisy Constantineau, à procéder à une étude d'analyse des coûts pour un changement du système d'éclairage public actuel à un éclairage Dell.

**ADOPTÉ.**

59-02-2015

VINGT MEMBRES

ATTENDU QUE le club des vingt membres avait comme objectif de promouvoir des projets de services communautaires au sein de la collectivité;

ATTENDU QUE le Club des vingt membres de Notre-Dame-du-Laus a procédé, dans le passé, à l'organisation de différentes activités de levées de fonds aux fins de se doter d'une bourse devant servir à un ou à des projets de services communautaires d'envergure;

ATTENDU QUE le Club des vingt membres de Notre-Dame-du-Laus est d'avis qu'il serait utile et nécessaire de confier à la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, le soin d'utiliser cette bourse à des fins de services communautaires d'envergure;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus reconnaît les sentiments qui animent les interlocuteurs du Club des vingt membres et accepte le don;

ATTENDU QUE la Municipalité fait sienne les objectifs du Club des vingt membres et consent à consacrer les sommes reçues à des fins de projets de services communautaires d'envergure;

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît cet apport à titre de don de charité à la collectivité et s'engage à émettre un reçu en conséquence;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus se dit assurée que la population se joint à elle pour offrir au Club des vingt membres son appréciation pour ce geste charitable envers notre communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et unanimement résolu d'accepter le don du Club des vingt membres de Notre-Dame-du-Laus;

D'utiliser cette somme à des fins de un ou des projets de services communautaires d'envergure à notre collectivité;

À émettre un reçu de don de charité pour confirmer l'œuvre charitable du Club des vingt membres de Notre-Dame-du-Laus.

**ADOPTÉ.**

60-02-2015

TRAVAUX – SALLE DES CHEVALIERS DE COLOMB

Proposé par Robert Pelletier

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la demande des Chevaliers de Colomb, Conseil 5638, pour des rénovations à la salle communautaire sise au 64, rue Principale.

Il est de plus, résolu de fournir, selon les besoins des Chevaliers de Colomb, l'aide d'un journalier pour l'exécution des travaux de rénovation.

**ADOPTÉ.**

61-02-2015

**MODALITÉS – SERVICE TRANSPORT ADAPTÉ**

ATTENDU QUE le programme d'aide gouvernemental au transport adapté aux personnes handicapées a été mis en place selon le plan de mise en œuvre de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1);

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus doit s'engager à défrayer 20 % des coûts du service de transport adapté;

ATTENDU QU'aucun service de transport autorisé n'est disponible, la subvention doit être versée directement à l'usager;

ATTENDU QUE la Municipalité doit établir un nombre de déplacements par année, et ce, par personne, selon une tarification fixe pour le service de transport adapté;

EN CONSÉQUENCE' il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Joanne St-Louis et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'établir la contribution financière selon les normes édictées dans Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1), à savoir :

- Le nombre de déplacements par année, par personne est de 100 (un aller-retour compte pour 2 déplacements);
- Le coût reconnu est de quatorze et vingt-cinq dollars (14,25 \$) par déplacement;
- Le financement se répartit comme suit :
  - Contribution municipale de 20% ..... 2,85 \$
  - Contribution de l'usager de 15% ..... 2,15 \$
  - Contribution du Ministère des Transports ..... 9,25 \$
  - 14,25 \$

**ADOPTÉ.**

62-02-2015

**ACHAT DE PNEU**

Proposé par Robert Pelletier  
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à l'acquisition de pneu pour le chargeur de Service de pneus Lavoie Outaouais inc. au coût de 3 000 \$ plus les taxes applicables.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire n° 02 32000 526 (Entretien – véhicules machinerie).

**ADOPTÉ.**

63-02-2015

**COUR MUNICIPALE – ADHÉSION DE GRAND-REMOUS**

ATTENDU l'entente intermunicipale portant sur la délégation à la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle de la compétence pour établir une cour municipale et sur l'établissement de cette cour signée le 30 mai 2013 par les municipalités de Ferme-Neuve, Kiamika, Lac-des-Écorces, Lac-du-Cerf, Lac-Saguay, Lac-Saint-Paul, La Macaza, L'Ascension, Mont-Saint-Michel, Nominique, Notre-Dame-de-Pontmain, Notre-Dame-du-Laus, Rivière-Rouge, Sainte-Anne-du-Lac, Sainte-Aimé-du-Lac-des-Îles et la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QUE la municipalité de Chute-Saint-Philippe a également adhéré via le décret 925-2014 à la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle selon les mêmes modalités de ladite entente signée le 30 mai 2013 par les municipalités ci-dessus énumérées;

ATTENDU la résolution R-1901-375 de la municipalité de Grand-Remous, laquelle désire adhérer à la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle, ainsi qu'à l'entente intermunicipale portant sur la délégation à la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle de la compétence pour établir une cour municipale et sur l'établissement de cette cour;

ATTENDU QUE l'article 18.1 prévoit que toute autre municipalité désirant adhérer à la présente entente pourra le faire si elle obtient, par résolution, le consentement de la majorité des municipalités déjà parties à l'entente;

ATTENDU le paragraphe b) de l'article 18.1 de l'entente qui prévoit qu'une municipalité peut adhérer à l'entente existante ou à de nouvelles conditions d'adhésion dont les municipalités peuvent convenir entre elles;

ATTENDU QUE des modalités différentes ont été convenues entre la MRC d'Antoine-Labelle et la municipalité de Grand-Remous, lesquelles sont reproduites au projet d'Annexe A dûment accepté pour dépôt;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Laus est favorable à cette adhésion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'adhésion de la municipalité de Grand-Remous l'entente intermunicipale portant sur la délégation à la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle de la compétence pour établir une cour municipale et sur l'établissement de cette cour ainsi qu'à son Annexe A.

**ADOPTÉ.**

**64-02-2015**

**POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS – AUTORISATION DE DÉPENSES**

Proposé par Julie Sylvestre  
appuyé par Joanne St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser un budget de 600 \$ pour des rencontres de groupe de discussion et la diffusion d'un communiqué de presse concernant la Politique familiale et des aînés.

**ADOPTÉ.**

**65-02-2015**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par Robert Pelletier

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que la présente séance soit levée. Il est 20 h 40.

**ADOPTÉ.**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.**

Par .....  
maire

Par .....  
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy  
Maire